

(A.)

No. 1.—This is to certify, that I did publish and post the Notifications for the late Election of the County of Bedford, at the Church doors of the Parishes of Foucault and Noyan, and at sundry other public places in the said Parishes, likewise at Philipsburgh and the East part of St. Armand. I did also send my young man, (N. L. Woodberry) and a Mr. Esinhart, to publish and post the said Notifications in the most public places in the Parishes of Sabrevois and Bleury, and the said N. L. Woodberry and Esinhart informed me they had published the same; whose Certificates to that effect, can be produced, if required, by sending for the same.

Wm. BOWRON, R. O.

Quebec, 27th January, 1821.

No. 2—I do hereby certify, that the notice for the Election in the County of Bedford, to be holden at Pointe Olivier, on the 27th inst. was by me posted at the most public place in the Township of Broomé, on the 16th instant,

JOHN WHITNEY.

St. Armand, June 20th, 1820.

No. 3—I do hereby certify, that the notice for the Election in the County of Bedford, to be holden at Pointe Olivier, on the 27th instant, was by me posted and published in the Township of Farham, at the most public place in said Township.

JOHN WHITNEY.

St. Armand, June 20th, 1820.

No. 4—I do hereby certify, that the notice for the Election in the County of Bedford, to be held at Pointe Olivier, on the 27th inst. was published and posted at the Church door in the west-part of the Seigniory of St. Armand, on the 18th instant, immediately after Divine Service.

J. H. POWELL.

At St. Armand, June 20th, 1820.

No. 5—I do hereby certify, that the notice for the Election in the County of Bedford, to be holden at Pointe Olivier, on the 27th instant, was published and posted at the Church door in the east-part of the Seigniory of St. Armand, immediately after Divine Service, on the 18th instant.

A. HAWLEY.

St. Armand, June 20th, 1820.

No. 6—I do hereby certify, that the notice for the Election in the County of Bedford, to be holden at Pointe Olivier, on the 27th instant, was posted and published in the Township of Sutton, by me, on the 16th instant, at the most public place in said Township.

ELIJAH BILLINGS.

St. Armand, June 20th, 1820.

No. 7.—I do hereby certify, that the notice for the Election in the County of Bedford, to be held at Pointe Olivier, on the 27th instant, was by me posted in the Township of Potton, at the most public place within the said Township, on the 16th instant.

DAVID F. CARPENTER.

St. Armand, June 20th, 1820.

No. 8.—I do certify, that I did set up and publish the notice for the Election in the County of Bedford, to be holden at Pointe Olivier, on the 27th inst. June, at the Dwelling House of Daniel Ayer, in Sabrevois on the 15th day of June instant, and on the 16th, I did give said notice to Capt. M'Cloud, in what is called the Scotch Settlement, in Manoir, who promised to publish it the two following Sundays at the place of Divine Service in said place; and on the said 16th of June, I did set up and publish said notice at the Dwelling House of one St. Aubin, in St. Mary, and on the same day I also did set up and publish said notice in a place called Ste. Anne, a little below St. John, on the East side of the River, and on the same day I did set up and publish at the Mill door on the East side of said River, opposite to Chambly, said to be a part of Chambly.

ROBERT BURLEY.

Stanbridge, June 20th, 1820.

For William Bowron, Esquire.

No. 9.

(A.)

No. 1.—Le présent est pour certifier que j'ai publié et affiché les notifications pour la dernière Election du Comté de Bedford, aux portes d'Eglises des Paroisses de Foucault et Noyan, et à diverses autres places publiques dans les dites Paroisses, aussi à Philipsburg et dans la partie Est de St. Armand. J'ai en outre envoyé mon jeune homme (N. L. Woodberry) et un Mr. Esinhart, publier et afficher les dites notifications dans les Paroisses de Sabrevois et Bleury, et les dits N. L. Woodberry et Esinhart m'ont informé qu'ils les avoient publiées, dont je puis produire les certificats, au soutien du présent, s'il est requis, en les envoyant chercher.

W. BOWRON,

Offir. Rappr.

Québec, 27e. Janvier, 1821.

No. 2.—Je certifie par le présent, que j'ai affiché la notice pour l'Election dans le Comté de Bedford, qui doit avoir lieu à la Pointe Olivier, le 27e. du présent mois, à la place la plus publique dans le Township de Broomé, le 16me. de ce mois.

JOHN WHITNEY.

St. Armand, 20e. Juin, 1820.

No. 3.—Je certifie par le présent, que j'ai affiché la notice pour l'Election dans le Comté de Bedford, qui doit avoir lieu à la Pointe Olivier, le 27e. du présent mois, à l'endroit le plus public dans le Township de St. Armand.

JOHN WHITNEY.

St. Armand, 20e. Juin, 1820.

No. 4.—Je certifie par le présent, que la notice pour l'Election qui doit être tenue à la Pointe Olivier, le 27e. du présent mois, pour le Comté de Bedford, a été affichée et publiée à la porte de l'Eglise de la partie Ouest de la Seigneurie de St. Armand, le 18e. du présent, immédiatement après le Service Divin.

J. H. POWELL.

St. Armand, 20e. Juin, 1820.

No. 5.—Je certifie par le présent, que la notice pour l'Election qui doit être tenue à la Pointe Olivier, le 27e. du présent mois, pour le Comté de Bedford, a été publiée et affichée à la porte de l'Eglise de la partie Est de la Seigneurie de St. Armand, le 18e. du présent, immédiatement après le Service Divin.

A. HAWLEY.

St. Armand, 20e. Juin, 1820.

No. 6.—Je certifie par le présent que la notice pour l'Election, qui doit être tenue à la Pointe Olivier, le 27e. du présent mois, pour le Comté de Bedford, a été affichée et publiée par moi, dans le Township de Sutton, à l'endroit le plus public du dit Township, ce 16e. du présent.

ELIJAH BILLINGS.

St. Armand, 20e. Juin, 1820.

No. 7.—Je certifie par le présent, que la notice pour l'Election dans le Comté de Bedford, qui doit être tenue à la Pointe Olivier, le 27e. du présent a été affichée par moi, dans le Township de Potton, dans la place la plus publique dans le dit Township, le 16e. du présent.

DAVID F. CARPENTER.

St. Armand, 20e. Juin, 1820.

No. 8.—Je certifie que j'ai affiché et publié la notice pour l'Election qui doit être tenue à la Pointe Olivier, le 27e. du présent mois, pour le Comté de Bedford, dans la maison de Daniel Ayer, le 16e. jour du présent, dans Sabrevois, et ai donné, le 16e. la dite notice au Capitaine M'Cloud, de l'endroit communément appelé l'Etablissement Ecossais, dans la Seigneurie du Manoir, qui me promit de la publier les deux dimanches suivants, à l'endroit où se fait le Service Divin, et le dit 16e. juin, j'ai affiché et publié la dite notice, dans la maison d'un nommé St. Aubin, de Ste. Marie, et j'ai aussi le même jour, affiché et publié la dite notice dans un endroit appelé Ste. Anne, un peu plus bas que St. Jean, sur le côté Est de la rivière, et le même jour je l'ai publiée et affichée à la porte du moulin, côté Est de la dite rivière, vis-à-vis Chambly, ce que l'on dit faire partie de Chambly.

ROBERT BURLEY.

Stanbridge, 20e. Juin, 1820.

Pour William Bowron, Ecuyer.

No. 9.